

Facture électronique 2027 : la check-list de la TPE

18 actions pour être prêt au 1er septembre 2027, coche au fur et à mesure.

Déjà obligatoire depuis le 1er septembre 2026

TOUTES LES ENTREPRISES

- ☐ **Pouvoir recevoir des factures électroniques** : via une plateforme agréée (PA), choisie seul ou avec ton logiciel de facturation.
- ☐ **Vérifier ton inscription à l'annuaire** : ta plateforme t'y enregistre : c'est là que tes fournisseurs trouvent où t'envoyer leurs factures.
- ☐ **Prévenir tes fournisseurs** : qu'ils doivent désormais t'adresser des factures électroniques.

Choisir tes outils

DÈS MAINTENANT

- ☐ **Vérifier ton logiciel de facturation** : est-il plateforme agréée ou connecté à l'une d'elles ? Contrôler la liste officielle.
- ☐ **Changer d'outil si besoin** : migre clients et articles, et démarre la nouvelle numérotation en début de mois.
- ☐ **Interroger ton éditeur de caisse** : comment et quand transmettra-t-il l'e-reporting de tes ventes aux particuliers ?
- ☐ **En parler à ton expert-comptable** : quelle plateforme utilise-t-il ? Choisir la même simplifie les échanges.

Préparer tes données

D'ICI LE PRINTEMPS 2027

- ☐ **Collecter le SIREN de tes clients pros** : nouvelle mention obligatoire sur les factures.
- ☐ **Renseigner l'adresse de livraison** : quand elle diffère de l'adresse de facturation.
- ☐ **Préciser la nature de l'opération** : livraison de biens, prestation de services, ou les deux.
- ☐ **Indiquer l'option TVA sur les débits** : si tu es prestataire et que tu l'as choisie.

Tester avant l'échéance

PRINTEMPS – ÉTÉ 2027

- ☐ **Émettre une facture électronique test** : vers un client de confiance, et suivre son statut.
- ☐ **Contrôler le format** : Factur-X, UBL ou CII : un PDF envoyé par e-mail ne compte pas.
- ☐ **Vérifier l'e-reporting** : ventes aux particuliers, opérations internationales, données de paiement.
- ☐ **Former la personne qui facture** : et mettre à jour tes modèles de devis et de factures.

Le jour J : 1er septembre 2027

PME, TPE, MICRO-ENTREPRISES

- ☐ **Émettre toutes tes factures B2B via ta plateforme** : plus de factures papier ou PDF entre entreprises françaises.
- ☐ **Archiver factures et données** : en conservant tes justificatifs pendant les durées légales.
- ☐ **Garder un œil sur les rejets** : une facture refusée par la plateforme doit être corrigée rapidement.